

ZAC Louise Michel - Dossier de création - Modification de la délibération du 27 juillet 1988

M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur : Par délibération du 27 juillet 1988, le Conseil Municipal approuvait le dossier de création de la ZAC Louise Michel qui stipulait le maintien du régime de la taxe locale d'équipement comme mode de contribution aux dépenses d'équipement public.

Actuellement, il convient de modifier ce dossier de création en précisant que la taxe locale d'équipement ne sera pas maintenue et sera remplacée par un versement de l'aménageur d'une participation pour l'ensemble des dépenses d'équipements publics.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du dossier de création de la ZAC Louise Michel approuvé le 27 juillet 1988 concernant le nouveau mode de contribution aux dépenses d'équipement public nécessaires au fonctionnement de la zone.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la modification proposée.